

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
NOMS	Présents	Excusés	
Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Vallier-Dubois		X	
<b>MEMBRES VOTANTS</b>			
Directeur de l'école - Président : Thierry CAPRA	X		
Maire : Eric BEAUFORT	X		
Adjointe aux affaires scolaires : Florence La Rosa	X		
<b>ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE</b>			
Audrey CASLOT		X	
Sylvie TOSEL		X	
Bertrand ALLIOD		X	
Isabelle LANCO		X	
Carole BOYADJIAN		X	
Sophie TESTUZ		X	
Annick MARILLY		X	
Xavier PEGON		X	
Marion COINDRE		X	
Virginie TENEZE	X		
Laetitia MARIE		X	
Jérôme GIROD		X	
Coralie GRAPPE		X	
<b>REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES</b>			<b>Suppléants assurant un remplacement</b>
Sylvie MOEBS		X	
Jessica CHOPART	X		
Chloé DANIEL		X	
Marie-Ange BEGE		X	
Marjorie CHAMPIER		X	
Marlène PIGALE		X	
Magali THOLLET		X	
Camille WAGNON		X	
Aurore BEREZIAT		X	
Vanessa HARNICHARD	X		
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>			
Représentant périscolaire : Serge NAVILIAT		X	
Directrice centre de loisirs : Mme LOTHOLARIE		X	
D.D.E.N. : J-C RAPPY		X	

Heure de début : 18h00

Heure de fin : 19h20

*Le conseil d'école se déroule dans la salle du conseil municipal de Villieu-Loyes-Mollon dans le strict respect du protocole sanitaire, soit 6 personnes présentes.*

### **1. Avis sur l'aménagement du temps scolaire**

La demande de reconduction de la dérogation pour la semaine de 4 jours reçoit un avis favorable à l'unanimité des présents.

### **2. Nouveaux points du protocole sanitaire**

Le protocole insiste sur la limitation des brassages de groupes d'élèves, particulièrement durant la restauration scolaire. C'est pourquoi les élèves sont placés toujours à la même table. Dans l'école, les déplacements sont organisés pour que les rangs d'élèves de chaque classe se croisent le moins possible. Pour limiter les brassages, la consigne est donnée aux écoles de ne pas placer les élèves dans les autres classes en cas d'absence non remplacée de l'enseignant. Les familles seront alors sollicitées pour garder leur enfant à la maison.

Il est rappelé aux familles que leur vigilance est primordiale dans la lutte contre la pandémie : vérifier la fièvre avant le départ à l'école, bien prendre les conseils de son médecin ou de la plateforme Covid (0800 130 000) en cas de symptômes chez un membre de la famille.

### **3. Changement de degré du plan Vigipirate**

Le plan Vigipirate est passé du degré « Urgence attentat » au degré « Risque attentat ». Certaines mesures continuent à être en vigueur comme la limitation des attroupements et des stationnements devant l'école. Par contre, les sorties scolaires sans nuitées avec autorisation du directeur et les activités à proximité sont de nouveau autorisées.

L'exercice de confinement qui a été fait en novembre s'est bien passé. Les élèves réagissent sans crainte et avec déjà des réflexes acquis pour les bons gestes de protection.

La mairie vérifie si la réouverture du parking à l'arrière du centre Innovance est possible.

### **4. Les sorties scolaires et interventions dans l'école**

Sont déjà programmées les sorties suivantes :

→ CP : une intervention sur les abeilles le 1<sup>er</sup> mars ; une sortie au parc des oiseaux le 22 juin sur le thème de l'alimentation.

→ CE1 : sortie au parc des oiseaux le 24 juin, thème l'alimentation

→ CE2 : activités autour du thème de l'eau avec un intervenant Frapna ; une activité sur les déchets avec la CCPA

→ CM1 : la classe de découverte les 20 et 21 juin, thème des volcans

→ CM2 : activités autour du thème de l'eau les 3, 10 et 31 mai avec un intervenant Naturama ; séances de cyclisme en mai/juin avec une sortie à la journée début juin ; une sortie à Nantua le 11 juin sur le thème de la résistance.

### **5. Les activités sportives**

La natation en séances scolaires est de nouveau autorisée, M. Capra se renseigne pour savoir si c'est bien le cas pour la piscine de St Vulbas et si une session d'agrément sera organisée en remplacement de celle qui a été annulée. Les CE1 auraient encore 6 séances après les vacances de printemps.

Le nouveau protocole autorise de nouveau les séances de sport à l'intérieur, pour des activités calmes avec port du masque. Les séances d'EPS avec l'animateur sportif continuent jusqu'aux vacances avec des ateliers d'athlétisme. Après les vacances, reprendront les séances d'activités sportives prévues dans le projet multisport.

### **6. Cantine A3V :**

Suite à l'aide journalière faite par des représentants des parents d'élèves, le retour est très positif : animateurs, fonctionnement de la cantine et repas.

Seuls 3 points d'amélioration sont proposés :

- L'entrée des primaires peut se faire par le grand portail rouge après la cantine afin de laisser disponible toute la cour de l'école maternelle aux petits.
- Temps de cantine trop long pour les maternelles (il manque un animateur pour les sortir un peu dans la cour). Il peut être possible de dégager un animateur du côté de l'école élémentaire une fois les élèves arrivés dans la cour de récréation et de l'attribuer aux maternelles.
- Incohérence protocole cantine / école : à la cantine masque obligatoire dès 6 ans révolus quelle que soit leur classe, alors que cela est obligatoire en classe uniquement à partir du CP en élémentaire. Des enfants d'une même classe de GS sont soumis à 2 protocoles différents (voir avec la DDCS car plainte de parents à discuter)

Une réunion avec l'A3V sera organisée pour remonter ces observations.

#### **7. Actes de violence à l'école :**

Situation très préoccupante dans la classe de Mme Lanco (CE1) : violences verbales, physiques et gestuelles de la part d'un élève. A ce jour, 16 plaintes de parents ont été portées à l'IEN. La classe de CP de Mme Boyadjian accueille aussi un élève au comportement difficile qui commet des actes de violences physiques et verbales. Cette situation dure depuis la rentrée.

Ces deux élèves vont bénéficier d'un suivi éducatif qui prévoit une scolarisation à temps partiel durant plusieurs semaines. De plus, l'aide d'une AESH, déjà mise en place pour l'élève de CP, sera en partie redéployée pour accompagner l'élève de CE1.

Madame l'inspectrice a, d'ores et déjà, missionné plusieurs professionnels de l'éducation nationale pour intervenir au plus vite dans l'école afin de définir et mettre en place des actions pédagogiques adaptées à la situation.

*Procès-verbal établi le 15 avril 2021*

Le président, directeur de l'école  
Thierry Capra

